COMITE 28 NATATION

PASS' SPORT DE L'EAU

DATE	DIMANCHE 26 JANVIER 2020	
LIEU		CHARTRES
OUVERTURES DES PORTES		14h00
DEBUT DES EPREUVES		15H00

PROGRAMME

réunion

Epreuve de natation course
Epreuve de natation synchronisée
Epreuve de plongeon
Epreuve de nage avec palmes
Epreuve de waterpolo

Seuls les nageurs, détenteurs du SAUV' NAGE, peuvent être engagés. Un nageur ne pourra réaliser que trois épreuves du PASS EAU.

Chaque club communiquera la liste de ses évaluateurs et aide-évaluateurs détenteurs de l'ENF2 avant le 22 janvier 2020 midi.

L'ordre des épreuves du PASS SPORT DE L'EAU sera déterminé sur place.

Les nageurs viendront avec leurs équipements (notamment: tuba frontal).

Les engagements PASS EAU se feront à partir du formulaire disponible sur le site du comité 28 avant le vendredi 24 janvier 2020 midi.